RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2LS
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4 Ter, Route du Coq Gaulois
69530 BRIGNAIS

891 692 865 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1ER FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier février,
A 9 Heures,

Monsieur Laurent LIMOUZIN,
demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 2LS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 4 Ter, Route du Coq Gaulois - 69530 BRIGNAIS au 25, Rue du Moulin à vent - 69510 SOUCIEU EN JARREST à compter du 1er février 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé :

25, Rue du Moulin à vent
69510 SOUCIEU EN JARREST"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Laurent LIMOUZIN

CERTIFIÉ
CONFORME

[redacted]